**41ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

(Genève, le 10 novembre 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de haut niveau du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations antérieures.

Sur base des rapports et informations disponibles, et les priorités pour notre propre action au Conseil des droits de l’homme, ma délégation invite la délégation du Royaume Uni à accepter les recommandations suivantes:

1. Renoncer à envoyer des demandeurs d’asile au Rwanda et dénoncer l’accord de partenariat en matière d’asile qui est en violation du droit international et risque de causer un préjudice irréparable à des personnes souhaitant obtenir une protection internationale.
2. Relever l’âge minimum de la responsabilité pénale à 14 ans au moins et veiller à la pleine application des normes relatives à la justice pour mineurs et d’interdire l’application de mesures d’isolement aux mineurs.
3. Assurer que le projet de loi intitulé British Bill of Rights (charte britannique des droits) offre le même niveau de protection des droits humains que la loi de 1998 intitulée Human Rights Act (loi relative aux droits de l’homme) qu’il vise à remplacer.

Nous souhaitons plein succès au Royaume-Uni dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[172 mots / Temps de parole : 60sec ; n.12; 10.11.22 matin]*